

SECRET DE  
L'ÉTAT FRANÇAIS  
MINISTÈRE DES  
BEAUX-ARTS

ÉTAT FRANÇAIS  
PALAIS-ROYAL, 12

DIRECTION  
DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
Sites

INVENTAIRE DES SITES

- ARRÊTÉ -

LE MINISTRE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION  
NATIONALE,

Vu la loi du 2 MAI 1930 réorganisant la protection des Monuments  
Naturels et des Sites de caractère artistique, historique, scientifique,  
légendaire ou pittoresque et notamment l'Article 4 ;

Vu l'arrêté du 27 AOÛT 1943 pris par Application de la Loi N° 481  
du 22 JUILLET 1943 ;

- ARRÊTÉ -

Article 1er. - Est inscrit sur L'Inventaire Des Sites dont  
la conservation présente un intérêt général L'Ensemble formé par  
Le Hoc et La Chapelle Notre-Dame et Château à SAIGNES ( CANTAL ). -

- Délimitation Du Site :

Parcelles délimitées par le chemin circulaire, contournant la Butte  
qui couronne la chapelle. - Il englobe la Chapelle Classée Monument  
Historique IS 17 AOÛT 1921. -

- Parcelles Cadastrales Visées :

233.à.257. - Section A De La Commune De SAIGNES ( CANTAL ). -

- Propriétaires Intéressés :

- COMMUNE DE SAIGNES .....	233.244.245.	
	251.252.257. A.-	
- BROUSSE Pierre - Epoux JABROL - A SAIGNES - ( Veuve Et Héritiers ) .....	237.à.239.	A.-
- BONHOMME Marie ( fille ) A SAIGNES .....	240. A.-	
- CHAUBINNE Anna ( fille ) A SAIGNES .....	236. A.-	
- DELLEUX Marguerite, Marie ( filles ) A VIALLES .....	253. A.-	
- DUBOIS Antoine - Epoux MICHELI - A CHATEAUBAILLY ( CHER ) .....	246.248.252. A.-	
- GUIFFARD Michel - Epoux DUBOIS - Epoux A SAIGNES .....	255. A.-	
- JABROL Jean - Epoux BELORT - ( Veuve Et Héritiers ) A SAIGNES .....	243. A.-	
- JABROL Raymond - Epoux RAOUX - A SAIGNES .....	233.248.	
	253.256. A.-	
- RAYNAUD Antoine - Epoux BRANDELY - A SAIGNES .....	254.241. 247. A.-	
- ROUCHEY Antoine - Epoux GILBERT - ( Veuve Et Héritiers ) A SAIGNES .....	242. A.-	

..../....

Article Deuxième.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du Département pour les Archives de la Préfecture, au Maire de la Commune de SAIGNES ( CANTAL ) et aux Propriétaires Intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution./.

PARIS, LE 21 FEVRIER 1944.

Par Délégation,  
le Conseiller D'Etat,  
Secrétaire Général Des Beaux-Arts :

SIGNE : GEORGES HILAIN.  
\*\*\*\*\*

POUR AMPLIATIONS :  
/ LE CHIEF DU BUREAU  
DES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET DES SITES :

*G. Hilain*